

# OREGES

Observatoire Régional de l'Énergie  
et des Gaz à Effet de Serre de Corse

## EDITO



Chacun le sait, la lutte contre le changement climatique est devenue l'un des enjeux majeurs des politiques environnementales actuelles au plan international et national. À l'échelle européenne, le Paquet Énergie Climat fixe un objectif dit des « 3x20 % » à horizon 2020 visant à atteindre 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale de l'Union, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à réduire de 20 % les émissions en CO<sub>2</sub> par rapport à leur niveau de 1990. En France, la loi Grenelle II porte cet objectif à 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale et à une baisse des émissions en CO<sub>2</sub> de 50 % dans le bâtiment et de 20 % dans le secteur du transport d'ici à 2020.

Le Conseil Exécutif s'inscrit pleinement dans cette perspective. C'est ainsi que j'ai présenté, en son nom, en octobre 2011, la « Feuille de route Climat, Air, Énergie, Transport et Mobilité Durables » qui fixe clairement l'objectif d'une diminution progressive de la dépendance aux approvisionnements pétroliers et, à terme, aux combustibles fossiles en général. L'objectif de l'autonomie énergétique de la Corse a par ailleurs été réaffirmé à horizon 2050 dans le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) élaboré au cours de l'année 2012.

Le cap étant fixé, il importe désormais pour la CTC de se doter des outils nécessaires à cette politique ambitieuse. Ainsi, parce qu'il apparaît indispensable de pouvoir suivre l'évolution de la situation énergétique et l'impact climatique, de lancer une dynamique partenariale territoriale et d'accompagner les politiques énergétiques régionales et locales, l'Assemblée de Corse a adopté, sur ma proposition et par délibération en date du 25 Juin 2010, le principe de la mise en place d'un Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) au sein de la Direction déléguée à l'Énergie.

En associant aux représentations chiffrées et fines de la réalité énergétique régionale que sont les bilans, le développement d'indicateurs de suivi et de performance énergétique, l'OREGES permettra de mesurer et d'évaluer précisément les effets de nos politiques publiques afin d'en mesurer l'efficacité et d'alimenter les réflexions énergétiques régionales.

Dans une démarche de concertation évidente, l'ensemble des acteurs régionaux de l'énergie et du climat qui participent activement à l'enrichissement des connaissances et des orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire seront partie prenante à ce nouvel outil. L'ADEME et l'État, acteurs incontournables de ces thématiques, joueront ainsi un rôle important dans l'animation de l'Observatoire aux côtés de la CTC.

Je souhaite que cette brochure de présentation vous permette de découvrir cet Observatoire, qui, à n'en pas douter, s'inscrit dans la durée et répond bien aux politiques volontaristes et partenariales que le Conseil Exécutif souhaite impulser en Corse.

*Maria Guidicelli*

Conseillère Exécutive en charge de l'Énergie

«L'Observatoire est un outil collaboratif d'analyses, d'échanges de connaissances qui réunit les différents acteurs de l'énergie et du climat.»

## L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE DE CORSE :

### Un outil collaboratif d'analyses

L'Observatoire est un outil collaboratif d'analyses, d'échanges de connaissances qui réunit les différents acteurs de l'énergie et du climat. Il répond en priorité au besoin d'un lieu centralisé où les données sur l'énergie pourront être analysées, exploitées, mises en forme et restituées sous des formes utiles à tous.

L'Observatoire se fixe trois grands objectifs :

■ **Améliorer et développer la connaissance** de la situation régionale et infra régionale en termes de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre : recueil de données, indicateurs, bilans réguliers chiffrés, études spécifiques,...

■ **Être un lieu d'échanges et de concertation** afin de renforcer la collaboration entre les différents acteurs (institutionnels, privés, associatifs) de l'air, de l'énergie et du climat, de mener une réflexion commune et de favoriser les partenariats et les programmes d'actions communs.

■ **Accompagner les politiques énergétiques régionales** en développant des outils d'analyse et d'aide à la décision : diagnostics territoriaux, accompagnement des politiques locales, suivi du SRCAE et support des Plans Climat-Energie,...

### Un lieu de concertation et d'échanges

L'Observatoire est avant tout un lieu de concertation et d'échanges. Son organisation repose sur :

■ **Une Instance de concertation** qui regroupe les principaux acteurs de l'air, de l'énergie et du climat de Corse. Elle a pour mission d'être force de propositions sur le programme d'actions et les grandes orientations de l'Observatoire, en plus d'être le lieu de restitution des travaux menés.

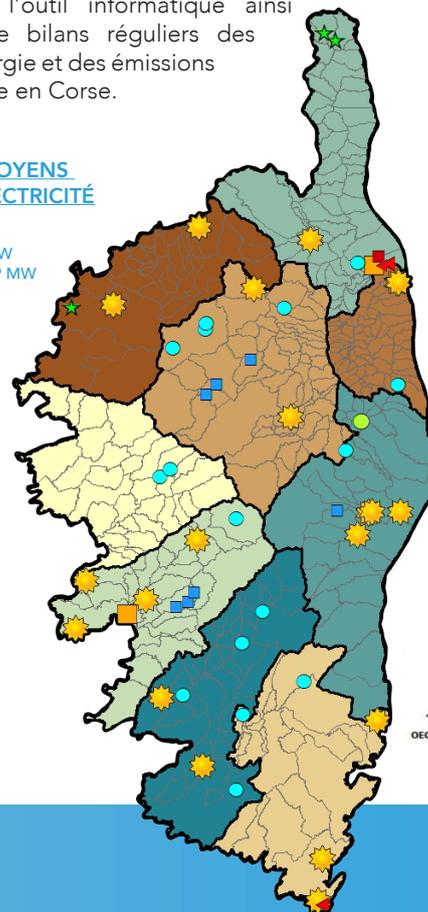
■ **Un Comité d'orientations stratégiques** qui réunit les représentants des organisations et institutions membres de l'OREGES compétentes en termes d'observation et de production de données. Il assure le suivi des activités de l'Observatoire et propose un programme d'actions annuel selon les grandes orientations données par l'Instance de concertation.

■ **Un Pilotage décisionnel** qui est assuré par le Président du Conseil Exécutif, ou son représentant, et qui prend directement les décisions relatives aux orientations de l'OREGES en validant le programme d'actions proposé par le Comité d'orientations stratégiques.

■ **Une Cellule d'animation** qui est animée par la Direction déléguée à l'Énergie de la CTC, en concertation avec la DREAL et la Direction Régionale de l'ADEME. Elle assure les fonctions liées à la production de données et met en œuvre le programme d'actions annuel. Elle assure ainsi la collecte de données, l'animation du Comité d'orientations stratégiques et de groupes de travail spécifiques, la mise à jour de l'outil informatique ainsi que la réalisation de bilans réguliers des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre en Corse.

### RÉPARTITION DES MOYENS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Thermique 302 MW  
Interconnexion 150 MW  
ENR grands barrages 139 MW  
ENR autres 130 MW

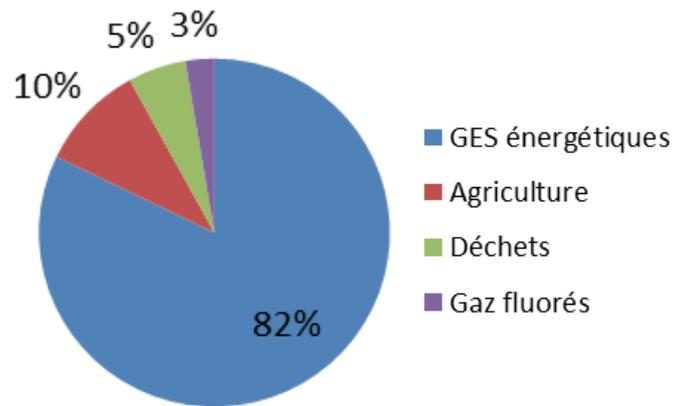


## La Corse en quelques chiffres

### Climat : Bilan des Gaz à Effets de Serre

Les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) comptabilisées peuvent être d'origine énergétique (combustion d'énergies fossiles pour le transport, le chauffage, la production d'électricité) ou non énergétique (agriculture, déchets, gaz fluorés).

Avec respectivement 37 % et 42 % des émissions de GES, les secteurs du transport et du résidentiel-tertiaire sont les principaux postes d'émissions en Corse. Au total, en 2008, les émissions de GES en Corse sont estimées à 2,56 millions t éq. CO<sub>2</sub>, soit un taux d'émissions de GES par habitant sur l'île de 8,5 t éq. CO<sub>2</sub> / habitant contre 6,6 t éq. CO<sub>2</sub> / habitant pour la moyenne nationale.



### Énergie : production et consommation

En Corse, bien que le taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique soit un des plus élevés observés en France, la consommation totale d'énergie (Energie, Chaleur et Mobilité) reste dépendante à plus de 80 % des approvisionnements pétroliers extérieurs, soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale. Les ressources énergétiques de la Corse ne couvrant pas les besoins de consommation, la région doit s'approvisionner par voie maritime pour l'ensemble des produits pétroliers, dont le gaz, et par interconnexion pour une partie de l'électricité.

Source : SRCAE d'après «Bilan énergétique et gaz à effet de serre de la Corse en 2008» (ADEME-OEC)

### Energie finale consommée

